



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 03 Réunion restreinte du 15 septembre 2026

Lieu : réalisée par voie électronique.

Membres présents :

Madame HANOUEY Laetitia

Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

Excusé :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

§§§§§

RAPPEL REGLEMENTAIRE – DEUX DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS SENIORS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors rappelle aux clubs que, conformément à l'article 7 – calendriers des matchs des règlements des compétitions du DFSM :

*« aucune modification du calendrier ne sera acceptée pour **les 2 dernières rencontres** concernant les championnats par matchs aller et retour ».*

les dates et heures fixées au calendrier officiel sont impératives, sauf circonstances exceptionnelles agréées par la Commission compétente

En conséquence, les clubs sont invités à prendre leurs dispositions dès la publication des calendriers afin de respecter les dates et horaires prévus pour les deux dernières journées du championnat.

Cette disposition vise notamment à garantir l'équité sportive et à préserver la régularité des compétitions lors de la fin de championnat.

La Commission remercie l'ensemble des clubs de veiller au strict respect de cette disposition réglementaire.

§§§§§

DOSSIER CANTELEU FC

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors a été saisie de la demande du CANTELEU FC relative à la possibilité de retrouver l'organisation de ses rencontres à domicile pour la saison 2026/2027.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, une visite du stade des Primevères à Canteleu a été effectuée le lundi 31 août 2026, en présence de représentants du CANTELEU FC, de la Ville de Canteleu, de la Ligue de Football de Normandie et du District de Football de la Seine-Maritime.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



HISTORIQUE DE LA SITUATION

Le Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime, lors de ses réunions des 5 et 20 mars 2025, a décidé, à la suite de graves incidents, que les rencontres des équipes seniors du CANTELEU FC prévues à domicile se dérouleraient sur le terrain de leur adversaire.

Le CANTELEU FC a ensuite sollicité les instances compétentes afin que cette disposition soit réexaminée et que ses rencontres puissent à nouveau se dérouler à domicile.

Par courriel du 17 juin 2026, le CANTELEU FC a demandé la levée de cette disposition et proposé notamment que les rencontres de son équipe B évoluant en championnat Seniors Départemental 3 puissent se dérouler au stade des Primevères à Canteleu.

La Commission rappelle que la décision initiale de délocalisation avait été prise par le Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime.

VISITE DU STADE DES PRIMEVERES – 31 AOUT 2026

Lors de la visite, les représentants présents ont examiné les conditions d'organisation et de sécurité permettant d'envisager un éventuel retour des rencontres à domicile.

Présents :

Ville de Canteleu :

- M. SEVILLA François, adjoint aux sports
- M. NIKOLIC Boban, responsable service des sports

Canteleu FC :

- Mme ANGOT Emilie, Secrétaire
- M. NAOUR Mohamed membre du comité technique
- M. SIDIBE Ameda, Coach de l'équipe première.

Ligue de Football de Normandie :

-

- M. DESHEULLES Roger Secrétaire général
- M. MENDES Viano Président de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions

District de Football de Seine-Maritime :

- M. DURECU Laurent Secrétaire général
- M. LECORNU Pierre Président de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors

§§§§§

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du District de Football de Seine-Maritime dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les formes énoncées à partir à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§§

CONSTAT SUR L'INSTALLATION

- Le stade est complètement clos, dispose d'une main courante totale.
- Présence d'une zone fermée à proximité des vestiaires.
- Absence de toilettes pour le public.

MESURES ET TRAVAUX A METTRE EN OEUVRE

- Affichage extérieur au portail d'accès : règlement intérieur, plan Vigipirate et objets prohibés, les supports seront fournis par la Ligue, à charge de la ville de les sécuriser.
- Affichage extérieur sur la façade des vestiaires : affiche « signal sport » et identification des numéros de secours, les supports seront fournis par la Ligue, à charge de la ville de les sécuriser.
- la ville et le club disposent d'un délai courant jusqu'au 30 septembre 2026 pour la mise en œuvre de ces dispositions.

DISPOSITIF PREVU LES JOURS DE MATCH

- Présence d'un agent de sécurité identifié au portail ne laissant rentrer que les véhicules de l'équipe visiteuse et des officiels
- Stationnement de ces véhicules en marche avant dans la zone sécurisée attenante aux vestiaires, dont le portail est fermé à clé.
- Isolation de la zone terrain - accès aux vestiaires
- Création d'une isolation au moyen de barrières Heras ou, en cas de barrières Vauban, d'une double rangée espacée de trois mètres.
- Cette zone est réservée de l'avant match au départ des équipes, aux personnes inscrites sur la FMI et aux deux présidents du club ou leur représentant.
- Présence d'au moins cinq stadiers identifiables par des gilets fluorescents, dont le détenteur de la clé du portail sécurisé.
- En phase de mise en œuvre, présence d'un délégué officiel, les frais étant supportés par le club.
- Si une rencontre est jugée à risques, le club devra en informer le District en amont afin que les dispositions d'accompagnement puissent être étudiées.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DEMANDES AU CANTELEU FC

Afin de compléter l'instruction de sa demande, le CANTELEU FC a été invité à formaliser ses engagements relatifs à l'organisation et à la sécurisation des rencontres à domicile et à transmettre les pièces utiles à l'examen du dossier.

Les documents demandés comprennent notamment :

- Annexe 1- attestation du Canteleu FC relative aux dispositions mise en place pour l'organisation et la sécurisation des rencontres à domicile des équipes seniors.
- Annexe 2 - pièces complémentaires permettant notamment de préciser le dispositif de sécurité, les accès, les responsables mobilisés ainsi que les éléments relatifs aux installations et à la Ville de Canteleu.
- Ces documents ont été demandés au club afin de compléter l'instruction de sa demande et de permettre à la Commission de disposer des éléments nécessaires à la formulation de son avis et à la transmission du dossier au Comité Directeur.

AVIS DE LA COMMISSION

- Après avoir été saisie de la demande du CANTELEU FC, pris connaissance des éléments présentés lors de la visite du 31 août 2026 et après consultation de ses membres, la Commission Départementales des Compétitions Masculines Seniors :
EMET UN AVIS FAVORABLE à la possibilité pour les rencontres de l'équipe B du CANTELEU FC de se dérouler au stade des Primevères à Canteleu, sous réserve de la mise en œuvre effective et du respect de l'ensemble des mesures de sécurité précisées dans le présent procès-verbal

La Commission rappelle que cet avis ne constitue pas, à lui seul, une levée de la décision prise par le Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime le 5 et 20 mars 2025.

Le présent avis, accompagné des éléments du dossier et des pièces communiquées par le club, sera transmis au Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime pour examen et décision sur les suites à donner.

Les mesures de sécurité prévues feront l'objet d'une vérification lors des rencontres concernées, notamment par le délégué officiel.

Tout manquement constaté aux mesures de sécurité pourra faire l'objet d'un rapport transmis aux instances compétentes et, le cas échéant, d'un nouvel examen de la situation du club.

La Commission rappelle également au CANTELEU FC que tout manquement mettant en cause la sécurité d'une rencontre pourra donner lieu à une transmission à l'organe disciplinaire compétent conformément aux dispositions règlementaires applicables.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



TRANSMISSION

Le présent procès-verbal, accompagné des pièces constituant le dossier, sera transmis au CANTELEU FC, à la Ville de Canteleu, à la Ligue de Football de Normandie et au Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime pour les suites relevant de leurs compétences.

Le Président de la commission
M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission
M. MOGIS Michel

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : 240, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville